

la profession devrait s'organiser par tout le pays en Sociétés médicales de comté. Le fait de ne pas appartenir à la Société de son district devrait être considéré, aux yeux de la profession et du public, comme affectant d'une manière grave l'honneur professionnel de celui qui voudrait s'abstenir. Car ces associations seraient tenues de retrancher avec soin les quelques membres gangrenés du corps médical qui en font l'opprobre, les signalant ainsi à l'attention publique comme premier châtiment. Ensuite, interrompant de temps à autre leurs études scientifiques, les membres de ces sociétés se signaleraient les uns aux autres les cas d'exercice illégal, et prendraient collectivement des mesures pour les réprimer. Ces plaintes signées par tous les médecins d'une ville, d'un district, d'un comté, auraient un poids considérable devant le public et les tribunaux et seraient au-dessus du soupçon d'être inspirées par le seul intérêt personnel.

Les abus déplorables dont le peuple est la première victime finiraient peu à peu par disparaître et la plaie hideuse du charlatanisme qui ronge notre profession prendrait une apparence plus favorable et tendrait vers la guérison.

DR GEORGE GRENIER.

—:O:—

### NOS JOURNAUX

Sous ce titre, le *Naturaliste Canadien* publie dans sa livraison du mois d'Août, un article dont nous extrayons le passage suivant :

“ La médecine a un bien digne organe dans l'*Union Médicale*, et il serait à souhaiter que cette utile publication fût mieux appréciée et plus connue. Quoique spécialement dévouée à l'art de guérir, le choix des matières et la manière dont elles sont exposées font de cette publication un journal des plus intéressants pour toute personne instruite.

On se forme généralement, en ce pays, de fausses idées sur les spécialités. La plupart des personnes lettrées en voyant les productions, se hâtent de passer outre, comme à